

**COMITE D'ADMINISTRATION**

-oOo-

Séance du 13 mars 2024

N° DEL\_2024\_001

**BUDGET PRIMITIF 2024  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Etaient présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation, de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR\_2021\_CECC-01),
- **Monsieur Hubert COURTEILLE** - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Monsieur Grégory MARCO** - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désigné par le Conseil Municipal,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignée par le Conseil Municipal.
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire.

Etaient excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé, du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire.



**I - EXPOSE :**

En préambule, Le Président rappelle que les orientations concernant le Programme de Réussite Educative ont été validées lors du Conseil Consultatif de la Réussite Educative qui s'est réuni le mardi 12 mars 2024.

Suite au document de ce jour présentant le bilan 2023 et les orientations 2024 de la Caisse des écoles de Cherbourg en Cotentin, le Président présente le budget de la Caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin et de ses 3 actions : le Programme de Réussite Educative (P.R.E), l'Action Réussite pour Tous (A.R.T) et le Coup de Pouce (CDP qui correspond à l'addition des Clubs LECTURE CLE et des Clubs LANGAGE CLA).

En termes de recettes le BP s'établit de la façon suivante :

	PRE	ART	CDP	CLE	CLA	Part financeur
ANCT	150000	0	18000	0	18000	168 000
Ville	19000	117310	25 000	25000		161 310
ARS	7000			0	0	7 000
Caisse des écoles	0	0	48100	23700	24400	48 100
CAF	0		6500	6500	0	6 500
Département	10000					10 000
<b>total</b>	<b>186000</b>	<b>117310</b>	<b>97600</b>	<b>55200</b>	<b>42400</b>	<b>400 910</b>

En termes de dépenses il est proposé le BP suivant :

Fonctionnement						
	BP 2024	PRE	ART	CDP	détail clé	détail clé
6061. electricite chauffage	1 680	1 010	670			
6062. Laves et prix de récompienses	2 300			2 300	1 000	1 300
6063 alimentation cantine et cole	1 200	600		600	300	300
6064. combustible / carburant	810	400	410			
6065 vêtements et chaussures	100	100				
6063 fournitures d'entretien et de petit équipement	0					0
6064 fournitures administratives	500	300	200			
6067 Fourniture scabases	700			700	500	200
6068 Autre matériel et fournitures	0					
6132 locations immobilières	20 030	12 020	8 010			
6135 Locations mobilières véhicule	2 273	1 400	873			
7079 charges locatives et de copropriété	0					
6136. Maintenance (copieur) logiciel	3 405	2 940	465			
6161. Prime assurance multirisques	658	560	98			
6162. Assurance dommage biens	332	265	67			
Assurance responsabilité civile						
6182 Documentation générale et technique	400	400				
6184 Versement à des organismes de formation	100	100				
6218. Autre personnel extérieur	246 000	151 700	94 300			
6226- Honoraires	16 400	10 400	6 000			
6228. Prestation ingenierie CDP						6 600
6228. Prestation intervenants coup de pouce						87 000
prestation fin 2024 pour annulateurs cle						0
622. frais de reception						400
624 Transports de bien et collectifs.						180
625. Déplacements missions						180
6261. Frais d'affranchissement						100
6262. Frais de télécommunication						1 800
6281 Adhésion adullak						250
6288. Autres services extérieurs						5 300
655. secours et dot.						100
658. Charges diverses de la gestion courante (carte essence)						50
6711. Charges exceptionnelles pour intérêts moratoires						50
6718. Autres charges exceptionnelles						30
6811. opiations aux amortissements						1 650
Total Fonctionnement	400 910	186 000	117 310	97 600	55 200	42 400

Investissement	
2183. Matériel de bureau et informatique	650
2184. Mobilier	1 000
Total Investissement	

Le président fournit les explications suivantes :

Le Programme de Réussite Educative est financé en grande partie par l'ANCT dans le cadre des contrats ville. Après discussion avec les représentants de l'état, il est convenu cette année encore de présenter un budget global de fonctionnement. Un travail est engagé pour présenter à partir de 2025 un budget par actions et ainsi pouvoir signer une Convention d'Objectifs Pluriannuelle de 3 ans.

Pour 2024 la demande auprès de l'ANCT sera de 150 000 euros.

Le Président ajoute qu'il sera de nouveau demandé une contribution à l'ARS pour le PRE, malgré leur refus de l'année dernière. En effet plus de 70% de l'activité du PRE est consacrée aux parcours de soin.

De même une demande sera déposée auprès du Conseil Départemental de la Manche puisqu'il représente le second demandeur de parcours individuels (demande formulées par les assistantes sociales, les équipes de la PMI ou encore les éducateurs en Assistance Educative à Domicile).

L'Action Réussite pour Tous (ART) est financée par une subvention de la ville à hauteur de 117 310 euros (94 300 euros pour les salaires + 8010 euros pour le loyer + 15 000 euros pour les actions).

Une clé de répartition est proposée entre le PRE et l'ART concernant les lignes de crédit communes :

Pour les salaires :

PRE : 100% Caroline Besselièvre-Mabire / 90% Caroline Néhou / 15% Valérie Jégoux (pour compenser la partie terrain qui n'est plus assurée à ce jour par la coordonnatrice) et 85% Nathalie Ménard (coordonnatrice).

ART : 100% Hervé Le Lièvre / 85% Valérie Jégoux / 15% Nathalie Ménard et 10% Caroline Néhou à partir du 1 septembre 2024.

Pour les autres dépenses de fonctionnement :

Au prorata de 3 agents pour le PRE / 2 agents pour l'ART notamment concernant le logement / le véhicule / le photocopieur/ les assurances / le carburant...

Enfin les Clubs Coup de Pouce sont financés pour les clubs LECTURE par la ville, la CAF dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité et de la caisse des écoles sur ses fonds propres. En ce qui concerne les clubs Coup de pouce Langage l'État finance les clubs en QPV dans le cadre des contrats ville et le restant est pris sur les fonds propres de la caisse des écoles.

Après échanges avec M. Le Sous-Préfet, il est envisagé de réintégrer les Clubs Coup de Pouce dans le Programme de Réussite Educative à partir de 2025.

## **II. DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION**

VU le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2312-1 et D.5211-18-1

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

Après avoir délibéré,

**CAISSE DES ECOLES  
de CHERBOURG-en-COTENTIN**



**Le Comité d'Administration,**

**APPROUVE** les orientations budgétaires 2024 présentées par Monsieur Dominique HEBERT, Le Président de la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Président de la Caisse des Ecoles  
de Cherbourg-en-Cotentin  
(N°AR\_2021\_CECC -01)

**CHERBOURG-EN-COTENTIN  
CAISSE DES ECOLES**

Dominique HEBERT

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0